



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU vendredi 17 juin 2022

9 présents : Laura CATRY (mairie), Matthieu GRISVARD (1^{er} adjoint), Thierry BOUVIER, 2^{ème} adjoint, Michaël HUEBER (3^{ème} adjoint), Laury FARINACCIO, Julie PAJOT, Gisèle MICHELIN, Edith FARINACCIO, Christophe COUTURIER

1 absent représenté : Stéphanie D'AMIENS D'HEBECOURT a donné son pouvoir à Laura CATRY

1) Désignation d'un secrétaire de séance.

Laury FARINACCIO est désignée secrétaire de séance.

2) Approbation du PV du 1^{er} avril 2022 (concernant le budget communal)

3) Délibération : transfert compétence déchets de la CCVT au SMDO (à voter avant le 23 juin)

Cette délibération est issue du compte rendu de la réunion du conseil communautaire de la CCVT réunissant tous les maires de la CCVT. Ce transfert de compétence fait beaucoup parler les agents communaux parce qu'il s'agit de faire des économies et ils craignent pour eux.

Or il ne s'agit pas du tout de la privatisation du service de collecte et de traitement des déchets mais de sortir du traitement actuel des déchets dans nos déchetteries (Porcheux et Liancourt St Pierre) qui se faisaient par enfouissement jusqu'à janvier 2022.

Cette pratique d'enfouissement polluante est taxée par l'état. C'est la TGAP, la **taxe générale sur les activités polluantes** et au fil des années, cette taxe va augmenter de 40 euros la tonne de déchet jusqu'à 65 euros à partir de 2025.

Ainsi il était nécessaire de se rapprocher d'un organisme qui sache traiter les déchets par incinération et c'est le SMDO qui a été choisi : **Le Syndicat Mixte du Département de l'Oise** composé de 18 intercommunalités dont 3 agglomérations, il gère le traitement des déchets d'une population de plus de 760 000 habitants, ce qui représente plus de 458 000 tonnes de déchets traités en 2019. [https://www.smdoise.fr/actualites/L'incinérateur de Villers Saint Paul par exemple produit de l'électricité et chauffe plus de 2700 foyers.](https://www.smdoise.fr/actualites/L'incinérateur_de_Villers_Saint_Paul_par_exemple_produit_de_l'électricité_et_chauffe_plus_de_2700_foyers)

L'incinération des déchets permettra de n'avoir à payer une TGAP que de 11 euros la tonne en 2022 qui augmentera jusqu'à 15 euros la tonne à partir de 2025.

Ce sera une économie très conséquente pour la CCVT et donc pour nous les communes tandis que tous les prix augmentent comme vous avez pu le remarquer.

Tous les services de collecte de la déchetterie de Porcheux et Liancourt ST Pierre seront maintenus, tel est notre souhait à tous mais il y a encore des discussions car les déchetteries gérées par le SMDO n'ont pas forcément des ouvertures de mêmes amplitudes horaires.

Si d'aventure la déchetterie fermait le dimanche, on pourra se réjouir que les employés n'aient pas à travailler le dimanche.

A nous commune, soucieuse de maintenir un bon service à nos habitants d'adapter nos pratiques à cette possible nouvelle donne.

Après lecture de la délibération, la mairesse, Laura CATRY, invite les conseillers à approuver le transfert de compétence de la CCVT « traitement des déchets des déchets ménagers résiduels, des refus de tri, des déchets sélectifs, des encombrants, la gestion des déchetteries pour les hauts et bas quais » ainsi que le transfert des actifs passifs, marchés, matériels liés à cette compétence, au SMDO.

Le conseil municipal **approuve à l'unanimité des présents et représentée** le transfert de cette compétence au SMDO.

4) Délibération du conseil municipal pour approbation : adhésion de la CCVT au SE60

La communauté de commune du Vexin-Thelle a sollicité son adhésion au Syndicat mixte du SE60 afin de transférer au syndicat les compétences optionnelles :

Travaux d'éclairage public et maîtrise de la demande en Energie renouvelables (hors travaux)

Après lecture de la délibération Madame Laura CATRY invite le **conseil municipal à approuver ou non cette décision de la CCVT pour son propre patrimoine intercommunal.**

Le conseil approuve à l'unanimité des présents et représentée l'adhésion de la CCVT au SE60.

5) Délibération : Numérotation d'habitation rue Cozette (Valécourt) -de la salle des fêtes – du terrain du bas de la Grand Rue.

Suite à la division d'une parcelle nous devons donner un numéro de rue à la parcelle 135 à Valécourt. La mairesse propose le numéro 5 bis rue Cozette.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des présents et représentée.

Les parcelles 92 et 93 en bas de la Grand Rue sont en vente rue des Cantières : Mme CATRY propose le n° 2 rue des Cantières.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des présents et représentée.

La salle des fêtes n'a pas de numéro propre, il serait bien d'y remédier. Les conseillers municipaux font remarquer que la salle aura bientôt un nom et des panneaux indicateurs la signaleront donc mettre un numéro ne ferait que compliquer les factures d'électricité, eau...

Le conseil vote contre la numérotation de la salle des fêtes à l'unanimité des présents et représentée.

6) Délibération – installation d'un miroir rue du Chemin Vert.

Mme CATRY présente : plusieurs habitants du VOUAST ont mentionné la dangerosité du carrefour de la rue du chemin Vert et de la rue des Cantières du fait du manque de visibilité et souhaitent l'installation d'un miroir comme à la sortie de rue de la Plaine (VOUAST).

Le conseil n'a pas pu étudier ce sujet donc aucune décision ne peut être prise pour le moment, le conseil municipal s'abstient à l'unanimité des présents et représentée.

Matthieu GRISVARD et Thierry BOUVIER proposent d'étudier cette question afin de délibérer en septembre.

7) Délibération : Achat ou location d'1 défibrillateur, voir devis.

Depuis janvier 2022 le défibrillateur est obligatoire pour tous les Etablissements recevant du public.

- 1501 euros HT, prix Sécurimed par exemple
- 50€/mois location avec maintenance 110 euros/an

Après étude de plusieurs devis pour l'achat ou la location de l'appareil, le conseil municipal vote :

9 voix pour l'achat d'un défibrillateur et 1 abstention.

Laury Farinaccio propose d'étudier précisément les devis pour faire le bon choix.

8) Délibération : remboursement de conseillers municipaux

Répéteur wifi pour la mairie 59,99€ et cakes pour la cérémonie du 27 mai, 40€.

Le conseil municipal approuve le remboursement des conseillers à l'unanimité des présents et représentée.

9) Délibération : Branchement eau potable sur la place de l'Eglise de Montjavoult :

Présentation du devis établi par Véolia SAO pour le branchement d'eau potable d'une longueur au plus égale à 6 mètres, comptés à partir de la chaussée : 1790 euros HT et 2148,14 euros TTC

C'est une installation d'eau potable toute simple qu'on peut faire cette année 2022 et que nous pourrions améliorer de façon esthétique en 2023 quand Stéphanie d'Amiens d'Hébécourt et Gisèle Michelin auront trouvé la fontaine en fonte qui convient et après avoir fait une demande auprès de l'Architecte des Bâtiments de France.

Le conseil municipal vote pour le branchement d'eau potable sur la place de l'église en 2022 à l'unanimité des présents et représentés.

10) Le comité français pour Yad Vashem propose que Montjavoult entre dans le réseau "Villes et Villages des Justes"

Adhésion 75 euros. Rejoindre ce réseau c'est réfléchir ensemble aux moyens de transmettre mémoire et les valeurs qu'elle véhicule.

Laura Catry présente : ce réseau s'efforce de transmettre la mémoire dans le contexte général de l'histoire générale de la Shoah et des déportations, à travers des actions dont voici quelques exemples :

- Exposition sur des histoires individuelles ou collectives-présentation d'œuvre artistiques, de film, de théâtre....Conférence.
- Documenter l'histoire des Justes de la commune en l'indiquant sur le site internet
- En signalant l'appartenance de la commune au réseau par un panneau « Villes et Villages de Justes de France »
- En participant aux séminaires pédagogiques destinés aux enseignants, en s'associant aux cérémonies d'hommage organisées par l'institut Yad Vashem de Jerusalem en avril

C'est une belle invitation, nous avons déjà fort bien travaillé à documenter notre histoire locale, rendre hommage à la Juste de notre village et à tout le réseau de villageois. Ce serait bien que nous puissions prolonger cette démarche. Les conseillers répondent que c'est un travail nécessaire et le rassemblement pour la cérémonie du 27 mai était très réussi. Matthieu GRISVARD dit qu'il faudra continuer à filmer les témoignages des Anciens, sur la période de la résistance à l'occupation allemande pendant la 2^{ème} guerre mondiale. Julie Pajot dit que l'adhésion au réseau des « Villes et Villages de Justes » n'est pas pressant, que nous pourrions toujours inviter à Montjavoult M. Ralph MEMERAN, délégué du comité pour Yad Vashem, lors de nos prochains événements. Si on adhère, il faudra une équipe pour faire vivre ce réseau avec le Comité pour Yad Vashem.

11) Point sur les constructions ou aménagements sans déclaration.

Au début de notre mandat, un fascicule a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres, et une page du bulletin municipal d'octobre 2022 a été consacrée à l'information sur les autorisations de travaux ou de construction. De nombreux dossiers de permis de construire ou de déclaration préalable de travaux ont été posés.

D'autres habitants ne l'ont pas fait malgré les informations donc des lettres recommandées leur ont été envoyées et nous attendons que ces habitants agissent en conséquence.

Une lettre nous est parvenue en mairie signée par plusieurs personnes de village, ces personnes nous laissent 2 mois pour répondre. Nous récoltons les informations et agissons en conséquence, nous répondrons et au mieux et dans les temps.

12) Demande du SPANC de procéder au contrôle décennal des assainissements à Montjavoult :

En effet, le SPANC prendra contact pour un RV avec les Montjoviens dont l'assainissement n'a pas été contrôlé par le SPANC depuis 10 ans. Cette visite de contrôles et conseils est facturée aux particuliers 80 euros.

13) 10 panneaux signalétiques pour commencer : quelles directions ?

A partir de chutes de bois provenant de la construction de volets par les agents, un Montjovicien propose ses services bénévoles pour réaliser des panneaux signalétiques et nous le remercions.

Matthieu Grisvard souhaite voir un prototype avant de lancer une commande de 10 panneaux.

Il y a eu une commission qui a déjà discuté de ce sujet et les conseillers souhaitent que ces panneaux informent les piétons. Ainsi il est déterminé la réalisation des panneaux suivants :

3 x Lavoir – 3 x Sanitaires – 1 Terrain de sport – 1 Cimetière – 1 Salle des fêtes – 1 Tiers lieu

Mairie et MAM devraient être des panneaux routiers comme « Centre équestre », d'autres panneaux seront demandés ultérieurement.

14) Présentation d'une demande des Assistantes Maternelles de la MAM.

Laura CATRY, Mairesse, lit la lettre des assistantes maternelles, dont voici la teneur :

Devant la difficulté de recruter une nouvelle assistante maternelle agréée pour 4 enfants, pour remplacer l'une d'elles à partir de septembre, l'équipe nous demande la possibilité de réduire leur loyer de 800 euros à 500 euros. Le conseil municipal préfère suspendre sa réponse jusqu'au prochain conseil municipal en septembre en espérant bien qu'une nouvelle assistante maternelle se présentera à temps. La MAM est un service très apprécié par les jeunes familles de Montjavoult et d'ailleurs et nous souhaitons qu'il perdure. Julie PAJOT propose que la municipalité se mobilise et relaie l'annonce de recrutement dans les journaux qui publient dans l'Oise, l'Eure et le Val d'Oise. Proposition approuvée par tout le Conseil Municipal.

Questions diverses :

- Michaël HUEBER : cimetière

Nous devons avancer sur le projet d'aménagement du cimetière afin de consacrer un espace aux sépultures pour les urnes. Julie Pajot mentionne qu'en commission le columbarium n'avait pas reçu d'écho positif et que les cave-urnes correspondaient mieux. Michaël HUEBER ajoute que l'emplacement du columbarium (mur) n'avait pas été trouvé. Le mieux est de réserver un emplacement au sol pour 8 caves-urnes. Il se charge de voir cet emplacement avec Jean MAHE, agent responsable du cimetière et de proposer des devis au prochain conseil municipal.

- Thierry BOUVIER : Point Eclairage LED-rappel et abaissement de la luminosité de 22h à 6h.

Les éclairages publics ont été changés pour des éclairages à LED dans les hameaux du Marais, du Bout du Bois, de Beaugrenier, d'Hérouval et le Vouast. Il en manque 2 à Beaugrenier mais ils seront bientôt changés. En 2023 ce sera le tour de Valécourt et du Bourg.

- Matthieu Grisvard : Point marquage au sol au Bout du Bois et à Beaugrenier : nous sommes contents du résultat. On remarque une accalmie au niveau de la vitesse de circulation. Merci à tous les habitants qui ont participé à l'élaboration de ce projet. A Hérouval et la tuilerie (carrefour entre Valécourt et le Vouast) les « cédez le passage » et « STOP » ont été refaits.

Le marquage au sol du nouvel arrêt de bus à Valécourt a été fait.

Il faudra prévoir de changer le toit de l'abri bus à Hérouval.

- Matthieu GRISVARD : Travaux salle des fêtes : On en a fini avec le toit plat de la salle, un toit en zinc a été réalisé avec l'accord des Bâtiment de France, il n'y a plus de fuite. Les plaques au plafond ont été à nouveau remplacées. Ce bâtiment est assaini.
- Grillage église : Nous avons les accords et les subventions de la DRAC. La prochaine séance de délibération sur les subventions du Conseil Départementale aura lieu en septembre. Il faut que nous programmions ce chantier de pose de grillage anti-pigeon des maintenant, c'est urgent.
- Route d'Hérouval : Route dangereuse, circulation trop rapide et mauvais état des bordures = accidentogène. Il faudra prévoir les travaux sur cette route l'année prochaine et à mettre en place la limitation de vitesse à 70km/h cette année.
- Laury FARINACCIO : PLU : Il y a plusieurs modifications qui seraient à envisager, certaines nous le savons, nécessiteraient l'ouverture du PLU qui sera nécessaire dans le cadre de la loi ZAN d'ici 2026-2027, nous pourrions envisager en amont de faire des inserts au PLU, cela requiert du budget (car il faut le faire via un bureau d'étude), et la mobilisation des villageois qui souhaiterons s'intéresser au sujet.
- Stéphanie d'Amiens d'Hébécourt demande la restauration des marches d'accès au tiers lieu «La Cantine » et au terrain de sport. A planifier
- Matthieu demande si le conseil est d'accord pour prendre le service d'une entreprise extérieure pour le nettoyage des chemins : la tonte et débroussaillage. En effet, le gyrobroyeur de la commune a été volé et sans réponse de l'assurance nous devons faire sans. Le conseil donne son accord. Pour le chemin du Marais il y a un gros arbre à dégager, il faudrait aussi le faire faire par des professionnels.
- Laura CATRY : Stationnement place des Tilleuls au Vouast : c'est une jolie place communale or on constate que des voitures qui stationnent sur l'herbe, d'autres devant des portes des portails, d'autres sur les zigzags destinés au car. Tout cela représente une gêne. Nous souhaitons que cet espace communal soit respecté et nous demandons aux riverains de s'organiser pour se garer chez eux. Le conseil va réfléchir à des dispositifs pour que soit respecté les consignes de stationnement.
- Matthieu GRISVARD : 2 ou 3 Montjoviens souhaitent travailler ensemble pour un potager et demande à la commune de pouvoir le faire sur le petit terrain situé à côté de la MAM. Le conseil donne son accord, il faudra faire une charte.
- Problème de pollution dans la mare au carrefour de la rue soin et du Pasteur Lorriaux (Bourg). Tous les poissons de taille moyenne ont été retrouvés morts suite à la pluie du 19 mai. Il semblerait que cela puisse avoir un lien avec le transport d'azote dans un réservoir percé. Nous regrettons cet événement et ferons des tests de repeuplement dans les mois à venir.
- Suivi de la demande de réouverture des guichets SNCF de la ligne J (Gisors Chaumont-en-Vexin- Paris). La pétition a recueilli plus de mille signatures en ligne et plus de 600 sur papier. Actuellement la borne d'achat à Gisors ne fonctionne plus. Impossible d'acheter son billet après 13h. La SNCF voulait attendre les élections législatives pour accorder un RV au collectif des voyageurs. Dès lundi, le collectif relancera sa demande à la SNCF.

L'ordre du jour est épuisé la séance du conseil est close à 21h43.